



COMPTE RENDU DE LA 172^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

- DATE :** Le 29 février 2012
- LIEU :** Salle de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
1550, avenue d'Estimauville, Québec
- PRÉSENCES :** Jean-François Coulombe, Québec
Annie Déziel, Canada
Denyse Gouin, Québec
Guy Héту, Québec
Eddy Jenniss, Canada
Réal Lavigne, Québec
Maryse Lemire, Canada
Chantal Otter Tétreault, Administration régionale crie (ARC)
Jean Picard, Canada
Norman Wapachee, ARC
- Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES :** Ashley Iserhoff, ARC, président
Isaac Voyageur, ARC, vice-président

INVITÉE :

Pour le point 5 :

Kelly LeBlanc, analyste en environnement, ARC

En l'absence du président et du vice-président, les membres désignent Mme Annie Déziel pour présider la rencontre.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denyse Gouin, appuyée par Maryse Lemire, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 171^e RÉUNION (29 NOVEMBRE 2011)

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Jean Picard, le compte rendu de la 171^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

3. ADMINISTRATION

a. Demande de modification au compte rendu de la 170^e réunion (12-13 octobre 2011) par la présidente de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

Le compte rendu des 12-13 octobre 2011 faisait état de l'absence de réponse de l'Administrateur fédéral (présidente de l'ACÉE) à la lettre du CCEBJ concernant l'évaluation environnementale et sociale du projet d'exploration uranifère Matoush. Or, le secrétariat du CCEBJ a pris connaissance en décembre d'une réponse de l'Administrateur fédéral datée du 25 juillet 2011.

Comme il n'est pas possible d'amender un compte rendu adopté, les membres conviennent d'inscrire le complément suivant au point 4d – i du compte rendu des 12-13 octobre 2011 :

« L'Administrateur fédéral a répondu en juillet 2011 qu'elle assurait le respect du statut spécial de participation des Cris prévu dans la Convention. Le Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) a pris des mesures pour faciliter l'accès du public à l'information concernant le projet, notamment par le biais du Registre canadien d'évaluation environnementale. L'Administrateur fédéral rendra public le rapport d'examen du COFEX-Sud sou peu ».

b. Présidence et vice-présidence du CCEBJ en 2012-2013

Le processus de nomination à la présidence du CCEBJ est en cours au gouvernement du Québec. Par ailleurs, les membres du Canada prévoient désigner la personne qui assumera la vice-présidence à compter du 1^{er} avril 2012.

c. Subvention du CCEBJ pour 2012-2013

Les bailleurs de fonds étudient la demande d'augmentation présentée par le CCEBJ pour qu'il puisse s'acquitter entièrement de son mandat durant l'année financière 2012-2013.

d. Adoption des modifications proposées à la Politique de gestion des ressources humaines du CCEBJ

Le Comité administratif propose d'amender la Politique de gestion des ressources humaines afin d'y inclure des règles d'éthique. Par ailleurs, certaines dispositions seraient révisées pour tenir compte de changements dans la gestion du secrétariat ou dans les lois concernant les congés de maternité, de paternité ou les congés parentaux.

Les membres souhaitent que la Politique désigne le secrétaire exécutif comme supérieur immédiat de l'analyste. L'adoption de la Politique amendée est reportée à la prochaine réunion pour permettre l'intégration de ces modifications.

e. Révision de la description de tâches du secrétaire exécutif

Le Comité administratif a procédé à la révision de la description de tâches du secrétaire exécutif pour tenir compte, entre autres, des responsabilités découlant de la gestion du site Internet, de la surveillance des enjeux émergents et de la revue de presse.

f. Révision salariale du secrétaire exécutif

Les membres procèdent à l'adoption de la résolution concernant la révision de la rémunération du secrétaire exécutif applicable à compter du 1^{er} avril 2012.

Les membres souhaitent que le Comité administratif examine la Politique de gestion des ressources humaines à ce sujet et propose des modifications, le cas échéant, pour l'année financière 2013-2014.

g. Partage des services de l'agente de secrétariat avec le CCCPP

Le Comité administratif du CCEBJ propose de rencontrer celui du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) pour discuter de dispositions des politiques de gestion des ressources humaines qui divergent concernant les conditions d'emploi de l'agente de secrétariat à temps partagé. Les membres sont d'accord, mais considèrent qu'il faut d'abord vérifier la nature de l'entente de partage des services avec le CCCPP, ce qui influencera la nature des discussions.

4. SUIVI DES DOSSIERS***a. Travaux du Comité spécial sur le rétablissement du caribou forestier et dépôt du rapport d'étape des chercheurs***

L'analyste du CCEBJ a assisté à la présentation des chercheurs sur le caribou forestier, le 15 février, concernant les résultats de leur rapport d'étape. Deux jours plus tard, le Comité spécial tenait une conférence téléphonique pour discuter de mesures temporaires qui pourraient être mises en place pour maintenir les habitats du caribou forestier.

Le CCEBJ demandera aux chercheurs de présenter leur rapport final dont le dépôt est prévu à la fin de mars 2012. Le rapport final devra faire l'objet d'une présentation aux responsables du MRNF et de l'ARC avant que les chercheurs soient autorisés à le présenter aux organismes intéressés.

b. Commentaires sur le Programme national de rétablissement du caribou forestier

Le CCEBJ a transmis son mémoire au ministre de l'Environnement du Canada.

c. Proposition d'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord

Le CCEBJ attend une réponse à la proposition faite au ministre du MRNF (et ministre responsable du Plan Nord) de tenir une rencontre pour discuter de l'évaluation

environnementale stratégique (ÉES) du Plan Nord. Le secrétaire contactera une personne-ressource concernant la rédaction d'un court argumentaire concernant l'ÉES du Plan Nord.

d. Projet de loi 14 amendant la Loi sur les mines

L'analyste présentera un sommaire des amendements au projet de loi 14 proposés durant les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale. Certains amendements rejoignent les recommandations formulées par le CCEBJ en novembre 2011. La Commission doit présenter le projet de loi à l'Assemblée nationale pour son adoption.

e. Suivi des impacts de la rupture de digue Opémiska

La responsable du MRNF prévoit faire une présentation dans la communauté de Waswanipi concernant le suivi des impacts, notamment sur l'habitat du poisson, et les travaux de restauration.

f. Collaboration au Programme pilote de surveillance des glaces

L'Association des trappeurs cris et les partenaires préparent le dépôt d'une proposition visant à assurer le financement du projet sur trois ans.

g. Site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones)

Le bureau régional du MDDEP a demandé un avis juridique pour déterminer la responsabilité respective des gouvernements du Québec et du Canada à l'égard de cet ancien site radar de la ligne « Mid-Canada ».

h. Congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI), 16-17 février 2012

Jean-François Coulombe a participé au congrès de l'AQÉI en tant que membre du CCEBJ. Il présentera un sommaire des conférences d'intérêt pour le CCEBJ, notamment sur l'évaluation environnementale stratégique et la participation des Cris à l'évaluation environnementale.

5. PRÉSENTATION DE KELLY LEBLANC (ARC) CONCERNANT LE RAPPORT SANAMMANGA SUR LES PROCÉDURES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Kelly LeBlanc présente le rapport de recherche de la firme Sanammanga sur la participation publique durant le processus d'évaluation et d'examen de la Convention (chapitre 22). Le rapport examine la participation publique lors de projets de développement récents sur le territoire. La participation durant le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 est comparée à celle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et d'autres juridictions impliquant la participation autochtone telles le Nunavut, le Yukon et la Vallée du MacKenzie.

Sanammanga a mené près d'une cinquantaine d'entrevues auprès d'intervenants du processus du chapitre 22 ou de membres du public ayant récemment participé à des consultations sur l'examen

d'un projet. En outre, 13 entrevues auprès de spécialistes des autres juridictions visaient à tirer des leçons de leurs expériences de participation publique.

Cet exercice a permis d'élaborer une grille de critères de bonnes pratiques de participation publique. Le processus du chapitre 22 présente des lacunes pour un grand nombre de critères. Cela s'explique en partie du fait que ce processus a été élaboré avec les débuts de la Convention et n'a pas été mis à jour depuis. En revanche, les procédures plus récentes des autres juridictions comportent, par exemple, des registres publics de projets accessibles sur Internet.

Les 15 recommandations du rapport pour le processus du chapitre 22 ont trait entre autres à un meilleur accès à l'information durant les consultations, notamment par le biais de sites Internet. Sanammanga propose aussi une meilleure intégration des activités du Comité d'évaluation (COMÉV), du Comité provincial d'examen (COMEX) et du Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud), ainsi que la mise sur pied d'un secrétariat indépendant pour gérer le processus.

Par ailleurs, le rapport recommande l'élaboration de directives énonçant les conditions de la participation publique, de la cueillette du savoir traditionnel et de la prise en compte des impacts socio-économiques. Un registre public permettrait en outre d'étayer les raisons sous-tendant les décisions des comités d'évaluation et d'examen.

En réponse à une question, Kelly LeBlanc précise que le rapport ne reflète pas forcément la position de l'Administration régionale crie. Ce rapport de recherche vise à épauler le travail amorcé par le CCEBJ concernant la révision de la participation publique dans le cadre du chapitre 22.

6. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ SUR LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'analyste du CCEBJ travaille actuellement à la révision du rapport d'étape sur la procédure de consultation publique. Le rapport sera alors soumis aux membres du Sous-comité pour commentaires, puis au CCEBJ pour adoption à sa prochaine réunion. Le rapport d'étape vise à informer les parties signataires du chapitre 22 de l'état des travaux du CCEBJ pour améliorer la procédure de consultation publique. Le rapport d'étape constitue l'ébauche du rapport final qui présentera des recommandations précises concernant la participation publique durant le processus du chapitre 22 de la Convention.

L'analyste vérifiera l'état des travaux de l'INRS sur la participation autochtone à l'évaluation environnementale, dont le rapport devait être présenté au Sous-comité.

7. TARIFICATION POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DÉPOSÉES POUR DES PROJETS EN RÉGION NORDIQUE

Les projets de développement au Québec méridional sont assujettis à un régime de tarification pour les frais d'analyse environnementale encourus par le MDDEP. Ce régime n'est pas appliqué en territoire conventionné.

S'il y a une demande à cet effet du MDDEP, le CCEBJ présentera son avis concernant la pertinence d'appliquer une tarification environnementale aux projets de développement sur le territoire du chapitre 22 de la Convention.

8. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RÉVISION DES LISTES DE PROJETS (ANNEXES 1 ET 2 DU CHAPITRE 22)

La sous-ministre du MDDEP a écrit au président de l'ARC pour lancer des discussions concernant la révision des listes de projets (annexes 1 et 2) qui sont de compétence provinciale. Ces discussions seraient fondées sur le rapport de recommandations présenté par le CCEBJ en 2008.

Des membres se demandent s'il n'y aurait pas lieu de coordonner davantage ces discussions en y invitant les représentants du gouvernement du Canada.

a. Travaux concernant l'exploration minière eu égard aux listes de projets

En 2008, le CCEBJ s'était abstenu de présenter une recommandation concernant l'assujettissement des projets d'exploration minière afin de mieux documenter les travaux dans ce domaine. Une première téléconférence du Sous-comité mis sur pied à cette fin est prévue le 16 mars 2012.

9. NOUVELLES ORIENTATIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE DU PLAN NORD RÉSERVÉ AUX AIRES PROTÉGÉES ET AU DÉVELOPPEMENT NON-INDUSTRIEL

Le CCEBJ a été invité à une séance d'information concernant l'engagement du gouvernement à réserver 50% du territoire du Plan Nord au développement non-industriel. Le MDDEP a retenu la recommandation d'accélérer le processus de planification écologique. Pour le CCEBJ, ce processus est crucial car une portion importante du territoire de la Baie James est déjà soumise au développement industriel.

En outre, le MDDEP a bonifié son objectif de création d'aires protégées à 20% de la superficie du territoire du Plan Nord. Toutefois, pour le territoire couvert par la forêt boréale, l'objectif de 12% est maintenu comme pour l'ensemble du Québec. Comme 10% de la forêt boréale de la Baie James est déjà couvert d'aires protégées, cela laisse peu de marge de manœuvre pour créer de nouvelles aires protégées.

Le CCEBJ commentera le projet de loi concernant l'engagement à réserver 50% du Plan Nord au développement non-industriel, ainsi que sur la stratégie de mise en œuvre de cet engagement, lorsqu'ils seront déposés par le gouvernement du Québec.

10. COMMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les membres apportent quelques modifications au projet de commentaires concernant la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Québec. Sous réserve de l'approbation finale des membres, les commentaires seront transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

11. VARIA

a. Symposium d'Initiative boréale du Canada concernant le Plan Nord et la planification écologique (25-27 avril 2012)

Le CCEBJ ne sera pas représenté à l'événement.

b. Modifications au plan général d'aménagement forestier (PGAF) de l'unité 84-62

Le CCEBJ maintient sa décision concernant l'interruption de l'analyse des PGAF modifiés car il n'a pas reçu de fonds à cet effet.

c. Sommaire du rapport d'analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles

Ce point est reporté à la prochaine réunion, faute de temps.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Lebel-sur-Quévillon les 15 et 16 mai 2012.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 28 mai 2012